

# Historique

## Partie 1

### L'introduction du franc CFP

Le franc métropolitain a servi d'unité monétaire dans les territoires du Pacifique jusqu'au 25 décembre 1945, date de la création du franc CFP (Change Franc Pacifique).

L'introduction du franc CFP résulte de la prise en compte des réalités économiques prévalant en 1945 :

- l'installation de bases américaines pendant la Seconde guerre mondiale (à partir de 1942) dans les territoires français du Pacifique qui a eu pour conséquence une circulation du dollar américain concurrentement avec le franc. Il convient de se souvenir que le ralliement de ces territoires (comme des Nouvelles-Hébrides) à la France libre, dès 1940, s'est traduit par une rupture avec la métropole au plan monétaire, avec la suspension des approvisionnements en billets et pièces en provenance de la métropole,
- le redéploiement des échanges commerciaux au profit des pays voisins de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie s'est fait au détriment des flux traditionnels avec la métropole.

Cette décision s'inscrit également dans un contexte plus global : le nouvel ordre monétaire international, dont les bases ont été définies lors de la conférence monétaire et financière des Nations Unies à Bretton Woods (juillet 1944) et l'adhésion de la France au Fonds Monétaire International. Le gouvernement français a décidé, par décret n° 45-0136 du 25 décembre 1945, la création de deux nouvelles unités monétaires, le franc CFP et le franc CFA.



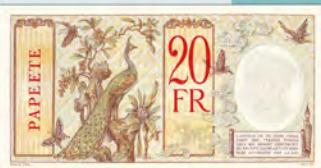
Cinq francs rouge, type 1875  
Polynésie française



Cinq francs Walhain, type 1926  
Nouvelle-Calédonie



Vingt francs au paon, type 1927  
Polynésie française



Vingt francs Neptune, type 1888  
Nouvelle-Calédonie



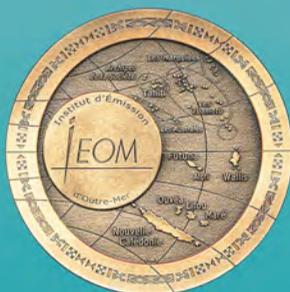
Vingt francs au paon, type 1927  
Polynésie française



Cinq cents francs, type 1925  
Nouvelle-Calédonie



Cinq cents francs, type 1923  
Polynésie française



# Historique

## Partie 2

L'évolution de la parité du franc CFP présente certaines particularités :

La parité du franc CFP avec le dollar américain a été fixée initialement (25 décembre 1945) à 1 dollar US = 49,6 francs CFP. Ainsi, 100 francs CFP s'échangeaient contre 240 anciens francs.

Mais, lors de dévaluations successives du franc par rapport au dollar, la parité franc CFP/ USD est restée inchangée, ce qui a conduit à une variation de la parité franc CFP / F :

26 janvier 1948 100 F CFP = 432 anciens francs

18 octobre 1948 100 F CFP = 531 anciens francs

27 avril 1949 100 F CFP = 548 anciens francs

20 septembre 1949 100 F CFP = 550 anciens francs

Au moment du passage au nouveau franc (1<sup>er</sup> janvier 1960), la parité du franc CFP avec le franc n'a pas été modifiée (100 F CFP = 5,50 NF).

Ainsi, depuis le 20 septembre 1949, la parité du franc CFP avec le franc est désormais fixe ; en conséquence, la parité du franc CFP par rapport aux devises étrangères, dont le dollar américain, a suivi très exactement les variations de parité du franc à l'occasion de chacune des modifications de cette dernière.

Au moment du passage à l'euro (1<sup>er</sup> janvier 1999), la parité du franc CFP par rapport à l'unité monétaire européenne a été fixée par simple conversion (décret du 16 décembre 1998 complété par un arrêté du 31 décembre 1998), soit 1 000 F CFP = 8,38 euros.



5 francs 1952  
Etablissements français de l'Océanie,  
gravure de Bazor



2 francs 1949  
Etablissements français de l'Océanie,  
gravure de Bazor



1 franc 1949  
Etablissements français de l'Océanie,  
gravure de Bazor



50 centimes 1949  
Etablissements français de l'Océanie,  
gravure de Bazor



# Historique

Partie 3



## La création de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM)

Le régime de l'émission monétaire dans les territoires français du Pacifique a été modifié par la loi de finances n° 66-948 du 22 décembre 1966, complétée par le décret n° 67-267 du 30 mars 1967 : ces textes ont confié à l'IEOM le service de l'émission en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles de Wallis-et-Futuna à compter du 1<sup>er</sup> avril 1967.

Selon les accords régissant le Condominium, l'IEOM est également autorisé à intervenir dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides sous certaines conditions.

Pour mémoire, depuis 1888 et jusqu'en 1967, c'est la Banque de l'Indochine qui exerçait le privilège de l'émission dans les "possessions françaises du Pacifique" ; cette disposition avait été renouvelée pour la dernière fois par une loi du 31 mars 1931, pour une période de 25 ans. Avant l'expiration de cette période, par une convention signée le 10 juillet 1947 entre l'Etat et la Banque de l'Indochine, cette dernière a renoncé par anticipation à son privilège d'émission, dans les conditions fixées par la loi n° 48-1482 du 25 septembre 1948 dont une disposition prévoyait que la Banque de l'Indochine continuerait d'assurer provisoirement cette fonction monétaire jusqu'à une date qui serait fixée par décret ... soit jusqu'à la publication du décret portant création de l'IEOM.



Cinq francs Minerve bleu  
Nouvelle-Calédonie  
Émis en 1944  
Impression Australienne



Cinq francs Minerve bleu  
Nouvelles-Hébrides  
Émis en 1944 avec surcharge France Libre  
Impression Australienne



Vingt francs marron  
Polynésie française  
Émis en 1944  
Impression Australienne



Vingt francs vert  
Polynésie française  
Émis en 1944  
Impression Australienne



Cent francs Minerve marron, type 1941  
Nouvelle-Calédonie  
Émis en 1942  
Impression Australienne



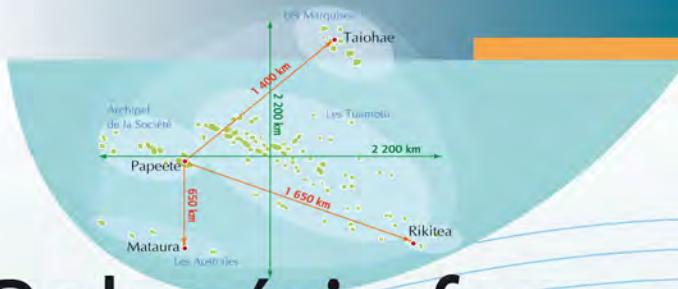
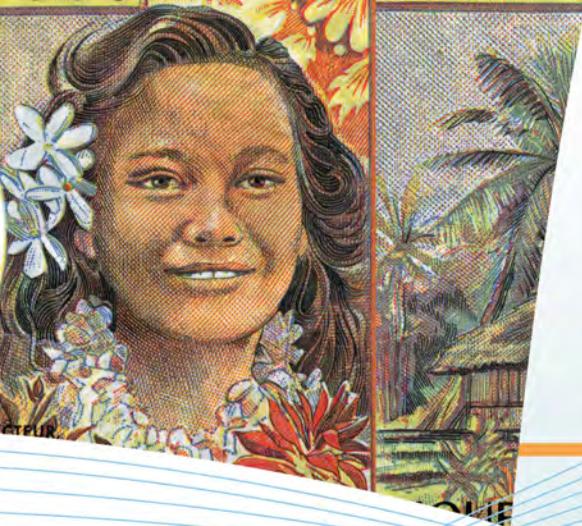
Cent francs vert, type 1941  
Polynésie française  
Impression Américaine



Mille francs bleu, type 1941  
Nouvelles-Hébrides  
Émis en 1944  
Impression Américaine



Mille francs bleu, type 1941  
Polynésie française  
Émis en 1944  
Impression Américaine



# Polynésie française

## L'émission monétaire

Pour mémoire, l'installation en 1905 d'une agence de la Banque de l'Indochine et les décrets pris en 1906 et 1907 ont sensiblement contribué à l'assainissement d'une situation monétaire complexe : des monnaies étrangères telles que les piastres chiliennes et péruviennes circulaient parallèlement au franc tandis que des bons de caisse délivrés par la Caisse agricole s'échangeaient. Désormais, la monnaie fiduciaire est constituée des billets de la Banque de l'Indochine et des pièces du Trésor public ; l'unité monétaire est le franc.

### Avant 1969

#### Les billets

La création d'une gamme de billets au nom de l'Institut d'émission d'outre-mer a été décidée par le conseil de surveillance de ce dernier lors de sa première réunion (25 octobre 1967). Pour assurer la transition, l'IEOM a mis en circulation le stock de billets au nom de la Banque de l'Indochine racheté à cette dernière.

Alors que la Banque de l'Indochine avait émis depuis son origine des coupures de 5, 20, 100, 500 et 1 000 francs CFP, l'IEOM a limité le service de l'émission aux billets de 20, 100 et 1 000 francs CFP. Ont été retirées de la circulation par l'IEOM et détruites les coupures des types les plus anciens ou celles pour lesquelles des pièces métalliques de même valeur ont été émises.

#### Les pièces

Les pièces émises par le Trésor dans les territoires français du Pacifique depuis 1949 sont en aluminium ; leur valeur est de 50 centimes, 1, 2 et 5 francs CFP.

En mars 1968, soit quelques semaines après la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna, le Trésor introduit en Polynésie de nouvelles pièces constituées de nickel pur. Comme en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, leur valeur faciale est de 10, 20 et 50 francs CFP.

L'introduction de la nouvelle gamme de pièces s'est accompagnée d'un quasi-doublement du montant des pièces en circulation entre le 31 décembre 1967 et le 31 décembre 1968.



Vingt francs, jeune berger, type 1951



Cent francs, ruines d'Angkor, type 1931



Cent francs, ruines d'Angkor, type 1931



Mille francs, scène de marché, type 1938



Mille francs, scène de marché, type 1938



Cent francs, jeune fille à la guitare type 1968 mod 1971 avec indication géographique



Cent francs, jeune fille à la guitare type 1968 mod 1971 avec indication géographique



10 francs 1967 gravure de Joly & Guzman



10 francs 1972 IEOM gravure de Joly & Guzman



# Polynésie française

## L'émission monétaire

### De 1969 à 1986

#### Les billets

Les nouveaux billets, au nom de l'Institut d'émission d'outre-mer, ont été mis en circulation selon le calendrier indiqué ci-après. Ils ont remplacé progressivement les billets au nom de la Banque de l'Indochine qui n'étaient plus émis.

- avril 1969 : billet de 1 000 francs CFP
- septembre 1969 : billet de 100 francs CFP
- janvier 1970 : billet de 500 francs CFP
- janvier 1971 : billet de 5 000 francs CFP

Ces quatre billets ont un signe de reconnaissance commun : la surcharge "Papeete". Par ailleurs, dès leur conception, il a été décidé qu'une face représenterait un personnage, un paysage ou une activité emblématique de la Nouvelle-Calédonie, tandis que la seconde évoquerait la Polynésie. Des signes identitaires relatifs à l'archipel de Wallis-et-Futuna figurent également sur ces billets. Ainsi, les billets de la Banque de l'Indochine ont été progressivement retirés de la circulation à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1970, avant d'être privés du cours légal le 1<sup>er</sup> juillet 1971.

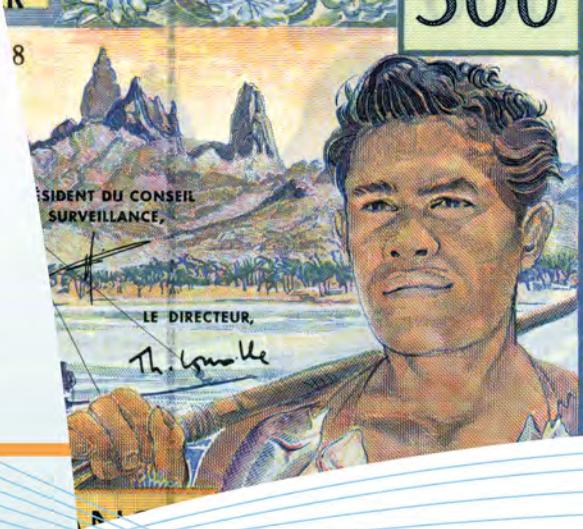
#### Les pièces

A partir du 1<sup>er</sup> avril 1971, c'est l'IEOM qui assure l'émission des pièces métalliques à la place du Trésor (décret n° 71-229 du 26 mars 1971).

La circulation des pièces à cette date comprend :

- des pièces en nickel dont la valeur faciale est de 50, 20 et 10 francs CFP,
- des pièces en aluminium dont la valeur faciale est de 5, 2, 1 et 0,50 francs CFP.

De nouvelles pièces du même type que précédemment sont émises courant 1972. Elles comportent à l'avant le signe "IEOM". Au fil des années, les pièces se sont substituées aux billets de petite valeur faciale (20 et 5 franc CFP), dont le nombre a diminué. En 1976, est mise en circulation une pièce de 100 francs CFP. Progressivement, cette pièce s'est substituée, dans les transactions courantes, au billet de même valeur.



20 francs 1967  
gravure de Bazor



50 francs 1967  
gravure de Joly & Guzman



100 francs 1976 IEOM  
gravure de Joly & Guzman



Cinq cents francs, pêcheur Polynésien  
type 1968 mod 1970  
avec indication géographique



Mille francs, jeune Tahitienne, type 1968  
avec indication géographique

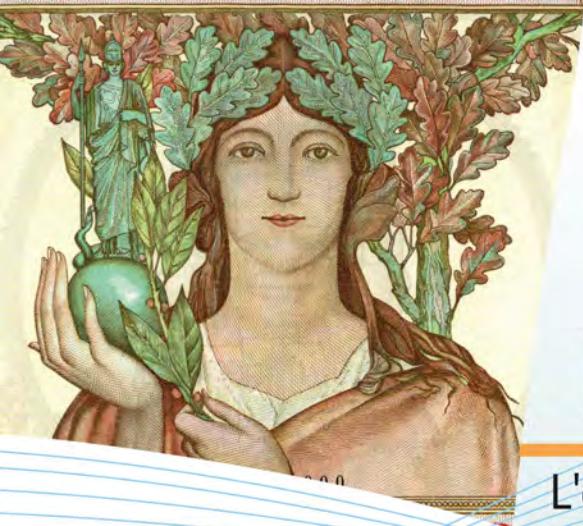


Cinq mille francs, Bougainville, type 1970  
avec indication géographique



Dix mille francs, Tahitienne à la couronne  
type 1985  
sans indication géographique





# Nouvelle-Calédonie

## L'émission monétaire en Nouvelle-Calédonie et dans les îles de Wallis-et-Futuna (1/2)



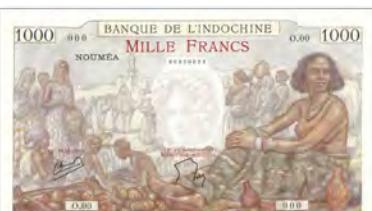
Vingt francs, jeune bergère, type 1951



Cent francs, ruines d'Angkor, type 1931



Cent francs, ruines d'Angkor, type 1931



Mille francs, scène de marché, type 1938



Mille francs, scène de marché, type 1938



Cent francs, jeune fille à la guitare type 1968 mod 1971 avec indication géographique



Cent francs, jeune fille à la guitare type 1968 mod 1971 avec indication géographique

Cent francs, jeune fille à la guitare type 1968 mod 1971 avec indication géographique

L'implantation de l'agence de l'IEOM à Wallis-et-Futuna date du 1<sup>er</sup> janvier 1999. Avant cette date, l'émission des billets et des pièces est assurée par le représentant local du Trésor public, pour le compte de l'IEOM.

### Avant 1969

#### Les billets

La création d'une gamme de billets au nom de l'Institut d'émission d'outre-mer a été décidée par le Conseil de surveillance de ce dernier lors de sa première réunion (25 octobre 1967). Pour assurer la transition, l'IEOM a mis en circulation le stock de billets au nom de la Banque de l'Indochine racheté à cette dernière. Alors que la Banque de l'Indochine avait émis depuis son origine des coupures de 5, 20, 100, 500 et 1 000 francs CFP, l'IEOM a limité le service de l'émission aux billets de 20, 100 et 1 000 francs CFP. Ont été retirées de la circulation par l'IEOM et détruites les coupures des types les plus anciens ou celles pour lesquelles des pièces métalliques de même valeur ont été émises.

#### Les pièces

Les pièces émises par le Trésor dans les territoires français du Pacifique depuis 1949 sont en aluminium ; leur valeur est de 50 centimes, 1, 2 et 5 francs CFP. A partir de novembre 1967, le Trésor a introduit de nouvelles pièces, en nickel pur. En Nouvelle-Calédonie comme à Wallis-et-Futuna et en Polynésie, leur valeur faciale est de 10, 20 et 50 francs CFP.

### De 1969 à 1986

#### Les billets

Les nouveaux billets, au nom de l'Institut d'émission d'outre-mer, ont été mis en circulation selon le calendrier indiqué ci-après. Ils ont remplacé progressivement les billets au nom de la Banque de l'Indochine qui n'étaient plus émis.

- avr. 1969 : billet de 1 000 francs CFP
- janv. 1970 : billet de 500 francs CFP
- sept. 1969 : billet de 100 francs CFP
- janv. 1971 : billet de 5 000 francs CFP

Ces quatre billets ont un signe de reconnaissance commun : la surcharge "Nouméa".



50 centimes 1949 gravure de Bazor



5 francs 1952 gravure de Bazor



10 francs 1970 gravure de Joly & Atelier de Gravure de la Monnaie de Paris





# Wallis-et-Futuna

## L'émission monétaire en Nouvelle-Calédonie et dans les îles de Wallis-et-Futuna (2/2)

Par ailleurs, dès leur conception, il a été décidé qu'une face représenterait un personnage, un paysage ou une activité emblématique de la Nouvelle-Calédonie, tandis que la seconde évoquerait la Polynésie. Des signes identitaires relatifs à l'archipel de Wallis-et-Futuna figurent également sur les billets. Ainsi, les billets de la Banque de l'Indochine ont été progressivement retirés de la circulation à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1970, avant d'être privés du cours légal le 1<sup>er</sup> juillet 1971.

L'introduction du billet de 5 000 francs CFP a été décidée pour répondre à un vœu de l'assemblée territoriale de la Nouvelle-Calédonie en vue de faciliter les transactions dans les régions où l'usage du chèque est peu répandu. La décision de lancement de cette coupure a été prise en mai 1968.

### Les pièces

A partir du 1<sup>er</sup> avril 1971, c'est l'IEOM qui assure l'émission des pièces métalliques à la place du Trésor (décret n° 71-229 du 26 mars 1971).

La circulation des pièces à cette date comprend :

- des pièces en nickel dont la valeur faciale est de 50, 20 et 10 francs CFP,
- des pièces en aluminium dont la valeur faciale est de 5, 2, 1 et 0,50 francs CFP.

De nouvelles pièces du même type que précédemment sont émises courant 1972. Elles comportent à l'avant le signe " IEOM ".

En 1976, est mise en circulation une pièce de 100 francs CFP.

Progressivement, cette pièce s'est substituée dans les transactions courantes au billet de même valeur.



20 francs 1967  
gravure de Joly  
& Atelier de Gravure  
de la Monnaie de Paris



50 francs 1967  
gravure de Joly  
& Atelier de Gravure  
de la Monnaie de Paris



100 francs 1976, I.E.O.M.  
gravure de Joly



Cinq cents francs, pêcheur Polynésien  
type 1968 mod 1970  
avec indication géographique



Mille francs, jeune Tahitienne  
type 1968 mod 1971  
avec indication géographique



Cinq mille francs, Bougainville, type 1970  
avec indication géographique



Dix mille francs, Tahitienne à la couronne  
type 1985  
sans indication géographique





# Nouvelles-Hébrides

## L'émission monétaire

### Remarques liminaires

L'Institut d'émission d'outre-mer est autorisé à intervenir dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides dans les conditions prévues par les accords régissant le Condominium.

L'une des dispositions du protocole franco-britannique du 6 août 1914 sur les Nouvelles-Hébrides stipule "qu'auront cours légal dans l'archipel les monnaies françaises et anglaises ainsi que les billets de banque autorisés par l'une ou l'autre puissance". Ainsi, la monnaie légale pour les paiements en sterling était la monnaie australienne (émises par la Commonwealth Bank of Australia) tandis que, pour effectuer un paiement en franc, les billets émis par la succursale de Nouméa de la Banque de l'Indochine étaient acceptés.

Le franc CFP, localement dénommé franc néo-hébridais, a cours légal concurremment avec la monnaie australienne (livre australienne puis, à partir de 1966, dollar australien). Le dollar australien et le franc néo-hébridais sont longtemps restés dans le rapport de 100 francs NH = 1 dollar australien. Ce sont les résidences française et anglaise aux Nouvelles-Hébrides qui fixaient un taux de change officiel indiquant la valeur des deux monnaies, à chaque variation importante des parités.

Les habitants des Nouvelles-Hébrides ont accédé à l'indépendance le 30 juillet 1980 ; le nom du nouvel Etat est Vanuatu.

## Avant 1969

### Les billets

La création d'une gamme de billets au nom de l'Institut d'émission d'outre-mer a été décidée par le Conseil de surveillance de ce dernier lors de sa première réunion (25 octobre 1967). Pour assurer la transition, l'IEOM a mis en circulation le stock de billets au nom de la Banque de l'Indochine racheté à cette dernière.



**Vingt francs, jeune berger**  
type 1951  
avec indication géographique

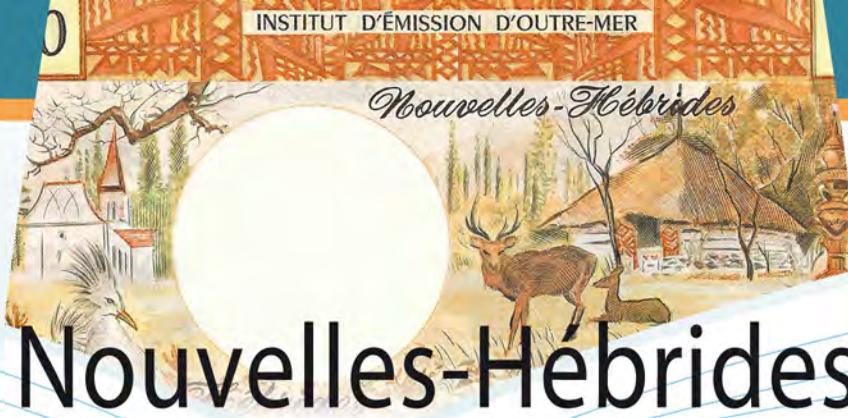


**Cent francs, jeune fille à la guitare**  
type 1968  
avec indication géographique



**Mille francs, jeune Tahitienne**  
type 1968  
avec indication géographique





# Nouvelles-Hébrides

## L'émission monétaire

L'IEOM limite le service de l'émission aux billets de 20, 100 et 1 000 francs CFP. Les coupures des types les plus anciens ou celles pour lesquelles des pièces métalliques de même valeur ont été émises sont retirées de la circulation par l'IEOM et détruites.

### Les pièces

Les pièces émises par le Trésor aux Nouvelles-Hébrides depuis 1949 sont en aluminium ; leur valeur est de 50 centimes, 1, 2 et 5 francs CFP. En 1967, sont introduites de nouvelles pièces en nickel pur dont la valeur faciale est de 10, 20 francs CFP (depuis octobre 1967) et des pièces en argent de 100 francs CFP (depuis mars 1967), toutes identifiées par la mention "Nouvelles-Hébrides".

La pièce de 100 francs CFP est spécifique au Condominium ; la pièce de 50 franc CFP est absente de la gamme néo-hébraïde. Pour mémoire, dans les territoires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna, la gamme comprend les pièces de 10, 20 et 50 francs CFP.

## Entre 1969 et 1980

### Les billets

La dévaluation du 10 août 1969 s'est accompagnée d'un retrait rapide des billets de la Banque de l'Indochine afin d'éviter tout risque de fraude ; les billets de la Banque de l'Indochine ont cessé d'avoir cours légal à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1969 tout en continuant d'être échangés aux guichets du Payeur de Port-Vila, représentant de l'IEOM. Le franc NH vaut alors 0,061875 franc français.



1 francs 1970  
gravure de Joly



2 francs 1970  
gravure de Joly



5 francs 1970  
gravure de Joly



10 francs 1967  
gravure de Joly



20 francs 1967  
gravure de Joly



100 francs 1966  
gravure de Joly

# Nouvelles-Hébrides

## L'émission monétaire

Les nouveaux billets, au nom de l'Institut d'émission d'outre-mer sont mis en circulation selon le calendrier indiqué ci-après :

- avril 1969 : billet de 1 000 francs CFP NH
- septembre 1969 : billet de 100 francs CFP NH
- janvier 1970 : billet de 500 francs CFP NH

A la différence des territoires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna, le billet de 5 000 francs ne sera jamais émis aux Nouvelles-Hébrides.

Tous les billets émis relèvent des séries fabriquées pour une mise en circulation en Nouvelle-Calédonie. La mention "Nouvelles-Hébrides" est apposée en surcharge sur ces billets. C'est en octobre 1970 qu'apparaissent des signes supplémentaires d'identification des billets mis en circulation aux Nouvelles-Hébrides, afin d'éviter la confusion entre des billets libellés en francs néo-hébridais (franc NH) et en francs CFP qui ont, depuis août 1969, des parités différentes par rapport au franc. Ces signes portent sur les couleurs et les inscriptions.

### Les pièces

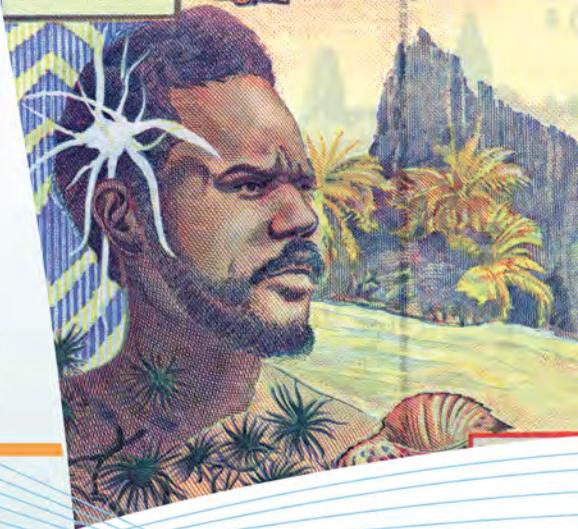
De nouvelles pièces de 1, 2 et 5 francs destinées uniquement aux Nouvelles-Hébrides ont été mises en fabrication par le Trésor en 1969 et mises en circulation en octobre 1970 ; comme les pièces de valeur faciale supérieure, elles portent la mention "Nouvelles-Hébrides". Les pièces précédentes de 1, 2 et 5 francs ne portaient pas cette mention. A partir du 1er avril 1971, c'est l'IEOM qui assure l'émission des pièces métalliques à la place du Trésor (décret n° 71-229 du 26 mars 1971).

La circulation des pièces à cette date comprend :

- des pièces de 100 francs NH, en argent,
- des pièces dont la valeur faciale est de 20 et 10 francs NH, en nickel,
- des pièces en alliage de cuivre, aluminium et nickel dont la valeur faciale est de 5, 2 et 1 francs NH.

### Après 1980

L'IEOM a assuré le service de l'émission jusqu'au 31 décembre 1980 ; celui-ci a été transféré à la Banque centrale de Vanuatu à compter du 1er janvier 1981. Le Vatu, unité monétaire du nouvel Etat, venait en substitution du franc néo-hébridais.



Cent francs, jeune fille à la guitare  
type 1968 mod 1969  
avec indication géographique



Cinq cents francs, pêcheur Polynésien  
type 1968 mod 1969  
avec indication géographique



Mille francs, jeune Tahitienne  
type 1968 mod 1969  
avec indication géographique



# Nouvelle-Calédonie Polynésie française Wallis-et-Futuna

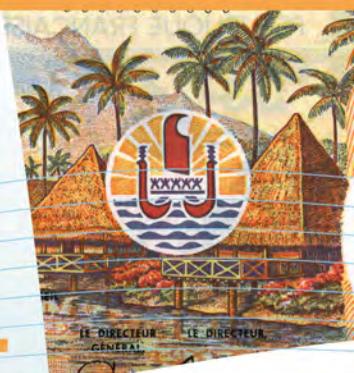
## L'émission monétaire

### Après 1986

Le 1<sup>er</sup> octobre 1986 a été mis en circulation un billet de valeur faciale de 10 000 francs CFP. Pour la première fois, ce billet ne comporte pas une indication géographique du territoire où il est émis. La suppression du principe de territorialité sera étendue à toute la gamme en 1992.

En 1995, afin de prévenir les risques de contrefaçon, l'IEOM a décidé de moderniser ses billets en y introduisant des signes dits de sécurité : les coupures modernisées diffèrent peu dans leur présentation et leur caractère esthétique des précédentes coupures.

Au titre des signes apparents de sécurité, on peut citer un fil métallique intégré dans le papier, un filigrane modifié, la présence de trois signatures (président du Conseil de surveillance, directeur général, directeur délégué) au lieu de deux. D'autres éléments, confidentiels, concourant à la sécurisation des billets ont naturellement été introduits.



Cinq cents francs, pêcheur Polynésien  
type 1968 mod 1994



Cinq mille francs, Bougainville  
type 1970 mod 1994



Mille francs, jeune Tahitienne  
type 1968 mod 1986



Dix mille francs, Tahitienne à la couronne  
type 1985 mod 1995

